Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2011/2120(INI)	Procédure terminée
Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010 Sujet 8.40.13 Institutions ACP-UE		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement		26/01/2011
		PPE KACZMAREK Filip	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D CASHMAN Michael	
		ALDE GOERENS Charles	
		Verts/ALE JOLY Eva	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Coopération internationale et développement	PIEBALGS Andris	

Evénements clés

07/07/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/09/2011	Vote en commission		Résumé
28/09/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0315/2011	
15/11/2011	Débat en plénière		
16/11/2011	Résultat du vote au parlement		
16/11/2011	Décision du Parlement	T7-0501/2011	Résumé
16/11/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2120(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel

Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/7/06261

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE469.700	12/08/2011	EP	
Amendements déposés en commission		PE472.042	05/09/2011	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0315/2011	28/09/2011	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0501/2011	16/11/2011	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2012)55	05/03/2012	EC	

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010

La commission du développement a adopté à l?unanimité le rapport d?initiative de Filip KACZMAREK (PPE, PL) sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010.

D?une manière générale, les députés se félicitent du fait qu'en 2010, l'APP a continué de constituer le cadre d'un dialogue ouvert, démocratique et approfondi entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'accord de partenariat de Cotonou, y compris les APE. Ils insistent toutefois sur la nécessité d'accorder une plus grande attention aux résultats des travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et de veiller à la cohérence entre ses résolutions et celles du Parlement européen. Les députés invitent notamment le Parlement à s'investir davantage dans les travaux de cette Assemblée.

Les députés déplorent l'absence du Conseil européen à la 20e session à Kinshasa (2010 en RDC) et demandent au Haut représentant de veiller à ce que l'établissement d'un Service européen d'action extérieure (SEAE) conduise à une clarification du rôle du Conseil européen et à un partage clair des responsabilités entre le SEAE et la Commission en termes de mise en ?uvre de l'accord de partenariat de Cotonou.

Ils soulignent plus particulièrement le rôle crucial des parlements nationaux ACP en matière de gestion et de contrôle, et celui des autorités locales et des acteurs non étatiques en matière de contrôle des documents de stratégie régionale et nationale, ainsi qu'en matière de mise en ?uvre du Fonds européen de développement (FED). De même, les députés appellent les parlements des pays ACP à insister pour que leurs gouvernements et la Commission leur permettent de participer au processus de rédaction et de mise en ?uvre des documents de stratégie pour ce qui concerne la coopération entre l'UE entre 2008 à 2013.

Globalement, les députés soulignent la nécessité d'associer les parlements au processus démocratique et au développement des stratégies nationales et leur rôle fondamental dans la mise en place, le suivi et le contrôle des politiques de développement.

Parallèlement, les parlements et les gouvernements des pays ACP, la Commission et l?Assemblée paritaire sont appelés à :

- exercer un contrôle parlementaire étroit du FED;
- adopter des dispositions destinés à lutter contre le changement climatique en tenant compte de la nécessité d'encourager la croissance, d'éradiquer la pauvreté et de garantir un accès égal aux ressources;
- promouvoir un développement équitable et durable qui comporte une dimension sociale encourageant les nouvelles formes d'entreprises (par exemple, les coopératives);
- défendre le droit plein et entier à la terre et adopter des mesures permettant de limiter le phénomène d'accaparement des terres.

Les députés soulignent également la nécessité de promouvoir la participation des citoyens, en particulier des femmes, dans des domaines tels que la violence de genre ou la traite des êtres humains, pour lesquels l'implication de la société est indispensable pour avancer dans la résolution des problèmes.

La Commission est également appelée à :

- tenir l'APP informée des avancées concernant la ratification de l'accord de partenariat de Cotonou, tel que révisé à Ouagadougou le 22 juin 2010;
- informer les membres de l'APP sur les financements communautaires accordés aux pays d'accueil sous la forme d'appui budgétaire (les députés soulignent que certains États ayant un régime politique controversé bénéficient de l'appui budgétaire et que les parlementaires européens devraient être informés de l'évaluation par la Commission des conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire et du suivi effectué).

Les députés demandent par ailleurs à l'APP de continuer à suivre la situation à Haïti, à Madagascar et au Sud-Soudan, et de réaliser une mission d'observation destinée à contrôler l'efficacité et la consistance des aides humanitaires apportées aux populations de la Corne de l'Afrique frappées par la famine.

Les députés soulignent enfin la nécessité d'un contrôle parlementaire étroit pendant la négociation et la conclusion des APE. Dans la foulée, ils invitent l?APP à maintenir sa pression sur les États membres de l'Union européenne pour qu'ils prennent des mesures urgentes leur permettant d'atteindre le pourcentage de 0,7% du PNB et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de tenir les

engagements spécifiques qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Afrique et des pays les moins avancés.

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010.

Le Parlement se félicite du fait qu'en 2010, l'APP a continué de constituer le cadre d'un dialogue ouvert, démocratique et approfondi entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'accord de partenariat de Cotonou, y compris les APE. Il insiste toutefois sur la nécessité d'accorder une plus grande attention aux résultats des travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et de veiller à la cohérence entre ses résolutions et celles du Parlement européen. Dans ce contexte, il annonce son intention de s'investir davantage dans les travaux de cette Assemblée.

Parallèlement, la résolution déplore l'absence du Conseil européen à la 20e session à Kinshasa (2010 en RDC) et demande au Haut représentant de veiller à ce que l'établissement d'un Service européen d'action extérieure (SEAE) conduise à une clarification du rôle du Conseil européen et à un partage clair des responsabilités entre le SEAE et la Commission en termes de mise en ?uvre de l'accord de partenariat de Cotonou.

Le Parlement souligne la nécessité d'un contrôle parlementaire étroit pendant la négociation et la conclusion des APE. Dans la foulée, il invite l?APP à maintenir sa pression sur les États membres de l'Union pour qu'ils prennent des mesures urgentes leur permettant d'atteindre le pourcentage de 0,7% du PNB et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de tenir les engagements spécifiques qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Afrique et des pays les moins avancés.

Le Parlement souligne notamment le rôle crucial des parlements nationaux ACP en matière de gestion et de contrôle, et celui des autorités locales et des acteurs non étatiques en matière de contrôle des documents de stratégie régionale et nationale, ainsi qu'en matière de mise en ?uvre du Fonds européen de développement (FED). De même, il appelle les parlements des pays ACP à insister pour que leurs gouvernements et la Commission leur permettent de participer au processus de rédaction et de mise en ?uvre des documents de stratégie pour ce qui concerne la coopération au développement entre 2008 à 2013.

D?une manière générale, le Parement souligne la nécessité d'associer les parlements au processus démocratique et au développement des stratégies nationales et leur rôle fondamental dans la mise en place, le suivi et le contrôle des politiques de développement. Les parlements et les gouvernements des pays ACP, la Commission et l?Assemblée paritaire sont ainsi appelés à :

- exercer un contrôle parlementaire étroit du FED;
- adopter des dispositions destinés à lutter contre le changement climatique en tenant compte de la nécessité d'encourager la croissance, d'éradiquer la pauvreté et de garantir un accès égal aux ressources;
- promouvoir un développement équitable et durable qui comporte une dimension sociale encourageant les nouvelles formes d'entreprises (par exemple, les coopératives);
- défendre le droit plein et entier à la terre et adopter des mesures permettant de limiter le phénomène d'accaparement des terres.

Le Parlement souligne également la nécessité de promouvoir la participation des citoyens, en particulier des femmes, dans des domaines tels que la violence de genre ou la traite des êtres humains, pour lesquels l'implication de la société est indispensable pour avancer dans la résolution des problèmes. Á cet égard, le Parlement regrette que lors de l'APP à Kinshasa, pratiquement rien n'ait été dit sur la multiplication des violences sexuelles massives et sur l'impunité générale, dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Appui budgétaire et aide humanitaire : la Commission est appelée à informer les membres de l'APP sur les financements communautaires accordés aux pays d'accueil sous la forme d'appui budgétaire. Le Parlement souligne que certains États ayant un régime politique controversé bénéficient de l'appui budgétaire et que les parlementaires européens devraient être informés de l'évaluation par la Commission des conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire et du suivi effectué. Le Parlement demande par ailleurs à l'APP de continuer à suivre la situation à Haïti, à Madagascar et au Sud-Soudan, et de réaliser une mission d'observation destinée à contrôler l'efficacité et la consistance des aides humanitaires apportées aux populations de la Corne de l'Afrique frappées par la famine.

Enfin, le Parlement souligne à nouveau l'importance de la déclaration de l'APP sur l'Accord UE-Amérique latine sur la banane, étant donné l'impact majeur qu'a d'ores et déjà cet accord sur la compétitivité des producteurs de bananes des pays ACP et de l'Union européenne. Il appelle donc le Conseil à faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un accord qui permette de débloquer rapidement la compensation financière prévue pour les pays ACP producteurs de bananes au titre du règlement portant mesures d'accompagnement pour la banane.